



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Résolution

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-RES-040

Déposé le : 10.03.2020

Scanné le : _____

Art. 136 LGC La résolution, qui s'exprime sous la forme d'une déclaration ou d'un vœu, porte sur un sujet d'actualité ou sur un objet traité par le GC. Elle peut être déposée par un député, une commission ou un groupe politique. Elle n'a pas d'effet contraignant pour son destinataire. Pour que la résolution soit traitée, il est nécessaire qu'elle soit soutenue par au moins vingt députés. Elle est portée à l'ordre du jour d'une séance plénière et mise en discussion ; elle peut être amendée avant d'être soumise au vote. Jusqu'au vote de la résolution par le GC, l'auteur de celle-ci peut la retirer. Si la résolution est adoptée et qu'elle consiste en un vœu, le CE informe le GC de la suite qui lui a été donnée.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de la résolution

Impact des mesures visant à lutter contre le coronavirus : pour un suivi attentif de la situation et une action concrète en faveur de l'ensemble des acteurs de l'événementiel, de l'hôtellerie-restauration et du tourisme vaudois

Texte déposé

Particulièrement mobilisé pour faire face à l'épidémie de coronavirus qui pose un défi inédit de santé publique, le personnel soignant et les autorités sanitaires fédérales et cantonales accomplissent un immense travail de protection de notre population que nous tenons ici à saluer en préambule. Dans ce cadre, visant à contenir la propagation de l'épidémie et à protéger la population, l'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19)¹, arrêtée en date du 28 février dernier par le Conseil fédéral, interdit à son article 2 les manifestations publiques ou privées accueillant plus de 1'000 personnes simultanément. Elle impose également une évaluation des risques aux manifestations plus petites pour ensuite décider, en collaboration avec l'autorité cantonale compétente, de la tenue ou non d'un événement. Les premières conséquences de l'ordonnance se sont fait ressentir immédiatement pour le secteur de l'événementiel sportif, culturel et économique (salons). À titre d'exemple et de manière non exhaustive, citons l'annulation des brandons de Payerne, d'Yverdon-les-Bains et de Moudon, l'annulation, le report ou la tenue de matchs à huis clos pour les compétitions de Football, de Hockey ou de Basketball, la réduction de jauges ou l'annulation d'événements culturels d'ampleur dont les reports potentiels restent incertains, comme pour le Cully Jazz Festival, l'Auditorium Stravinsky de Montreux ou l'Orchestre de Chambre de Lausanne².

Au-delà de la menace immédiate que font planer ces annulations sur l'existence même de certaines organisations publiques ou privées et sur leur personnel propre, c'est toute une chaîne d'acteurs qui sont ou peuvent également être touchés : hôtellerie-restauration, sociétés de transport, techniques son et lumières, etc. En clair, l'ensemble des entreprises, des salariés, des indépendant-e-s et des intermittent-e-s actifs/ves dans les domaines de l'événementiel.

Pour faire face aux conséquences économiques et sociales négatives que l'épidémie de coronavirus fait subir aux entreprises et salarié-e-s suisses actifs/ves notamment dans le tourisme ou dans l'industrie, les syndicats patronaux et de travailleurs/euses ont déjà formulé des recommandations

¹ <https://www.admin.ch/opc/fr/official-compilation/2020/573.pdf>

² Une liste des annulations ou reports qui ont dû être prononcés dès le 28 février a été faite par la RTS le même jour : <https://www.rts.ch/info/suisse/11127134-dizaines-d-evenements-touchees-par-l-interdiction-des-manifestations-de-plus-de-1000-personnes.html> ; liste réactualisée en date du 06 mars : <https://www.rts.ch/info/suisse/11136752-les-annulations-se-multiplient-en-suisse-a-cause-du-coronavirus.html>

auprès du SECO, comme des soutiens financiers aux entreprises touchées ou l'utilisation proactive, rapide et facilitée du chômage partiel³. En matière d'événementiel notamment culturel, l'association professionnelle Artos et l'association faitière PETZI demandent la création d'un fond de soutien par la Confédération tandis que la SMPA (qui regroupe des organisateurs de concerts, spectacles et festivals de musique) s'inquiète fortement de la situation⁴ et qu'une pétition circule pour appeler à des mécanismes d'indemnisation des intermittent-e-s du spectacle⁵.

Considérant les menaces parfois existentielles qui pèsent sur le secteur de l'événementiel et sur l'ensemble des acteurs qui y sont liés, il apparaît que des mesures – financières notamment – doivent être prises si l'on souhaite éviter un grave appauvrissement des tissus sportif, culturel et associatif ainsi que d'une partie du tissu économique de notre Canton. Si lesdites mesures devraient en priorité être mises en place par la Confédération, qui a prononcé la décision administrative d'interdiction de manifestations, le Canton de Vaud doit également envisager l'opportunité et les voies de soutiens possibles en faveur du secteur. En outre, son gouvernement et son administration semblent être les plus à même, en collaboration avec les autorités communales notamment, d'assurer un suivi minutieux et quotidien de l'évolution de la situation pour les acteurs concernés.

Au regard de ce qui précède, les signataires de ce texte ont l'honneur de proposer au Grand Conseil la résolution suivante :

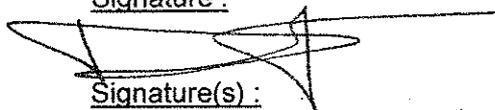
« **Saluant le travail accompli par l'ensemble du personnel soignant et des autorités fédérales et cantonales et soutenant les décisions prises en vue de protéger la population, le Grand Conseil du Canton de Vaud est très préoccupé par les conséquences économiques, sociales et culturelles des interdictions de manifestations publiques et privées décidées. Il demande au Conseil d'État :**

- De faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer un suivi minutieux de la situation, au plus proche des acteurs de l'événementiel et en collaboration avec toutes les personnes, institutions et organisations jugé-e-s utiles pour ce faire ;
- De faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre en œuvre, contribuer à mettre en œuvre et/ou appeler la Confédération à mettre en œuvre, toutes les mesures qu'il juge nécessaires afin de sauvegarder l'existence du secteur événementiel, de l'hôtellerie-restauration et du tourisme vaudois et de protéger l'ensemble des entreprises, salarié-e-s, indépendant-e-s et intermittent-e-s qui y sont lié-e-s »

Nom et prénom de l'auteur :

Alexandre Démétriadès

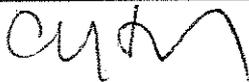
Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s)

Signature(s) :

Gilles Meystre



Jérôme Christen



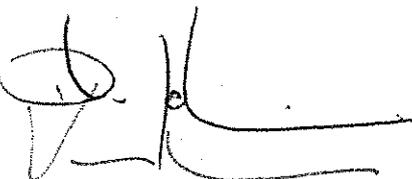
Carole Dubois



Valérie Induni



Philippe Jobin

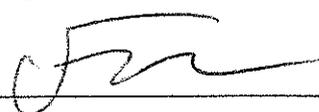


Vincent Keller

Claire Richard



Vassilis Venizelos

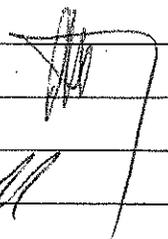
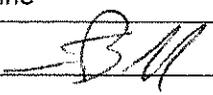
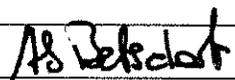
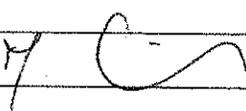
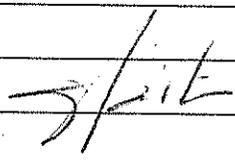
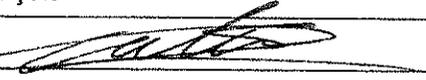
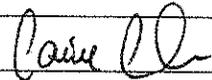
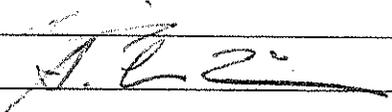


³ <https://www.24heures.ch/suisse/demandes-chomage-partiel-deposees-suisse/story/31798219>

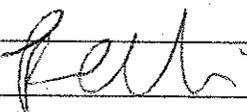
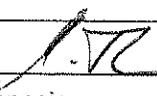
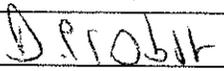
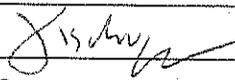
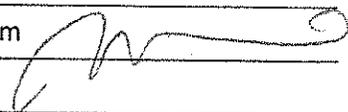
⁴ http://www.smpa.ch/?id=15&mod_action=listing_detail&entry_id=1307

⁵ <https://www.rts.ch/info/culture/11142247-l-impact-catastrophique-du-coronavirus-sur-les-milieux-culturels.html>

Liste des député-e-s signataires – état au 3 mars 2020

Aminian Taraneh	Chevalley Christine	Evéquoq Séverine
Aschwanden Sergej	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Attinger Doepper Claire 	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Fonjallaz Pierre
Balet Stéphane 	Christen Jérôme	Freymond Isabelle
Baux Céline	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Betschart Anne Sophie 	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bettschart-Narbel Florence	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Bezençon Jean-Luc	Creteigny Laurence	Gay Maurice
Bolay Nicolas	Croci Torti Nicolas	Genoud Alice
Bouverat Arnaud 	Cuendet Schmidt Muriel 	Genton Jean-Marc
Bovay Alain	Cuérel Julien	Germain Philippe
Buclin Hadrien	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buffat Marc-Olivier	Démétriadès Alexandre	Gardon Jean-Claude 
Butera Sonya	Desarzens Eliane	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Dessemontet Pierre	Glauser Nicolas
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Glayre Yann
Cala Sébastien 	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dubois Carole	Guarna Salvatore 
Carrard Jean-Daniel	Ducommun Philippe	Induni Valérie
Carvalho Carine 	Durussel José	Jaccard Nathalie
Chapuisat Jean-François	Echenard Cédric	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie	Eggenberger Julien	Jaques Vincent
Cherubini Alberto 	Epars Olivier	Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 3 mars 2020

Jobin Philippe	Mottier Pierre François	Ryf Monique
Joly Rebecca	Neumann Sarah	Schaller Graziella
Karlen Dylan	Neyroud Maurice	Schelker Carole
Keller Vincent	Nicolet Jean-Marc	Simonin Patrick
Labouchère Catherine	Paccaud Yves	Soldini Sacha
Liniger Philippe	Pahud Yvan	Sonnay Eric
Lohri Didier	Pedroli Sébastien 	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan	Pernoud Pierre André	Studer Léonard
Luisier Brodard Christelle	Petermann Olivier	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Podio Sylvie	Suter Nicolas
Marion Axel	Pointet Cloé	Thalmann Muriel 
Masson Stéphane	Probst Delphine 	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Radice Jean-Louis	Treboux Maurice
Matter Claude	Räss Etienne	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean 
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Venizelos Vassilis
Meldem Martine	Richard Claire	Volet Pierre
Melly Serge	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Métraux-Botteron Anne-Laure	Rime Anne-Lise	Vuilleumier Marc
Meystre Gilles	Romanens Pierre-André	Wahlen Marion
Miéville Laurent	Romano-Malagrifa Myriam 	Weidmann Yenny Chantal
Mischler Maurice	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Misiego Céline	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Mojon Gérard	Ruch Daniel	Zünd Georges
Montangero Stéphane	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre 